

## 10 ans d'assurance maternité :

### Un bilan et des améliorations nécessaires

En tenant compte de l'expérience acquise pendant les 10 ans d'application de la LAPG, nous avons résumé ci-dessous, les principales mesures qui devraient améliorer ou compléter cette loi. Parmi les organisations signataires, certaines ont élaboré des revendications précises concernant notamment la durée du congé maternité ou les modalités d'un congé paternité ou parental. Ces propositions varient, mais toutes vont dans le même sens, soit l'amélioration du dispositif actuel qui est unanimement considéré comme insuffisant.

- **Hospitalisation du bébé** : alors que la LAPG permet à une mère dont le nouveau-né est hospitalisé de reporter le congé au moment où l'enfant rentre à la maison, aucune allocation n'est prévue dans la LAPG pour couvrir la perte de salaire pendant cette période. Plusieurs jugements des Tribunaux de Prud'hommes<sup>1</sup> ont admis que le salaire est dû et que c'est à l'employeur de le verser selon barèmes CO. Nous demandons que l'allocation perte de gain maternité soit étendue à cette période de report.
- **Cohérence au niveau législatif** : alors que la protection contre le licenciement est de 16 semaines et que la mère a le droit de refuser une reprise du travail jusqu'à la 16<sup>ème</sup> semaine après l'accouchement, l'allocation de maternité n'est versée que pendant 14 semaines. Pour nous, la durée du congé maternité doit dès lors être portée à au moins 16 semaines.
- **Maternité et chômage** : les femmes au chômage doivent pouvoir être dispensées de la recherche d'emploi pendant la durée du congé maternité afin de ne pas créer de différence de traitement entre les mères. Actuellement c'est dès la 5<sup>ème</sup> semaine après l'accouchement que les recherches d'emploi peuvent être exigées.
- **Absence pendant la grossesse** : la pratique a mis en évidence la mauvaise couverture des absences justifiées pendant la grossesse et particulièrement pendant la fin de la grossesse : l'allocation perte de gain doit couvrir toutes les absences pendant la grossesse ainsi qu'un congé prénatal pendant les dernières semaines avant l'accouchement.
- **Inégalités de traitement** : rien ne justifie la différence entre le plafond maximal de l'allocation de service (militaire, civil, protection civile), qui est de 245 francs par jour et le plafond maximal de l'allocation de maternité qui est de 196 francs par jour. Nous demandons que l'allocation de maternité soit alignée à l'allocation de service.
- **Notion de « femme active professionnellement »** : alors que le monde du travail se caractérise, particulièrement pour les femmes, par toujours plus de mobilité et par l'augmentation du travail intérimaire et des contrats de courte durée, les critères cumulatifs<sup>2</sup> à remplir pour toucher l'allocation de maternité doivent être assouplis.
- **Congés adoption, paternité et parental** : il est temps de compléter le dispositif minimum de l'allocation de maternité et d'inclure une allocation identique en cas d'adoption, un congé paternité et un congé parental. Ces mesures sont nécessaires pour répondre aux besoins et aux modes de vie des familles.

Nous ajoutons à ces points, la nécessité d'améliorer la mise en application dans les entreprises de **l'Ordonnance sur la protection de la maternité (OProMa)**

---

<sup>1</sup> Genève 2008, Tessin 2013, Berne 2013

<sup>3</sup> CO art. 324a, al. 2

<sup>2</sup> Durée d'assurance à l'AVS, durée de l'activité pendant la grossesse, contrat de travail en vigueur le jour de l'accouchement

# Lettre ouverte aux nouveaux élus et aux nouvelles élues aux Chambres fédérales

Mesdames les conseillères nationales, Mesdames les conseillères aux Etats,  
Messieurs les conseillers nationaux, Messieurs les conseillers aux Etats,

Lors des dernières élections vous avez été élu-e-s ou ré-élu-e-s en tant que représentant-e-s des citoyennes et citoyens suisses au Parlement national. Durant la campagne électorale, beaucoup d'entre vous ont eu l'occasion d'exprimer leur soutien à une politique favorable aux familles, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à des mesures pour une meilleure conciliation entre travail et famille.

Aujourd'hui, nous vous adressons une lettre ouverte parce que nous considérons que le temps est venu de passer des paroles aux actes. La loi sur les allocations pour perte de gain en cas de maternité, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005, vient de fêter ses 10 ans. La LAPG a été un premier pas nécessaire mais insuffisant pour répondre aux besoins des parents et de leurs bébés. Appréciée par les jeunes mères, la LAPG est néanmoins considérée comme une période trop courte avant la reprise du travail. En comparaison internationale, la LAPG assure un des congés maternité les plus courts et les plus minimalistes puisque les autres dispositifs européens offrent, certes avec des modalités variables en ce qui concerne la durée et l'indemnisation, un congé paternité et un congé parental<sup>3</sup>.

C'est pourquoi les organisations et personnes signataires vous demandent de consolider la LAPG d'une part en comblant les lacunes que nous avons pu constater durant ces 10 ans d'application et d'autre part de compléter le dispositif en place (voir le document ci-joint).

Aujourd'hui, les trois quarts des mères continuent d'être actives professionnellement; de plus en plus de pères souhaitent avoir davantage de temps pour accueillir leur bébé ; de nombreux couples recherchent un meilleur équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle ; enfin de nombreuses entreprises convoitent un personnel féminin formé et compétent.

Fort-e-s de ces constats, nous considérons que le temps est venu d'agir et nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les élu-e-s, de consacrer une part de vos débats de la législature qui s'ouvre à la concrétisation des promesses électorales par des initiatives parlementaires répondant enfin aux attentes de la population en matière de politique familiale.

En espérant que vous accorderez pleine attention à ce qui précède, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Décembre 2015

---

<sup>3</sup> Sécurité sociale, CHSS 3/2015 et CHSS 5/2012

## Organisations signataires (par ordre alphabétique)

- Association des droits de la femme – ADF Vaud
- AvenirSocial Vaud
- Collectif Feminista Vaud
- Commission Egalité du Parti socialiste vaudois (ComEg)
- Commission Femmes de l'Union syndicale suisse
- Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)
- Fédération suisse des sages-femmes / Schweizerischer Hebammenverband
- Fondation Profa, Conseil en périnatalité
- Marche mondiale des femmes (MMF)
- Santé sexuelle Suisse (Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive)
- Syndicat interprofessionnel de travailleuses et de travailleurs (SIT)
- Union syndicale fribourgeoise (USF)
- Union syndicale vaudoise (USV)
- WIDE Switzerland (Women in development Europe)

## Premier-e-s signataires

- Michela **Bovolenta**, secrétaire centrale SSP en charge des questions féminines
- Doudou **Denisart**, assistante sociale en périnatalité
- Geneviève **de Rham**, physiothérapeute
- Mariela **Muri-Guirales**, psychopédagogue, déléguée des Femmes socialistes suisses, anc. Députée
- Valérie **Borloz Schaller**, Secrétaire de l'Union syndicale vaudoise
  
- Caroline **Alvarez**, responsable de programmes de prévention enfants-parents, conseillère communale Lausanne
- Claire **Attinger Doepper**, députée socialiste au Grand Conseil vaudois
- Armand **Arapian**, artiste lyrique
- Sassoun **Arapian**, musicologue, assistant HES-SO
- Josiane **Aubert**, ancienne conseillère nationale, VD
- Marianne **Baehler**, enseignante retraitée
- Marie-Dominique **Béran**, conseillère en santé sexuelle et reproductive retraitée
- Marilene **Bernath**, assistante sociale, retraitée
- Lorenza **Bettoli Musy**, sage-femme
- Corinne **Bircher Giroud**, assistante sociale
- Guido **Biscontin**, travailleur social de proximité, Fondation Profa
- Laure **Bonnevie**, Rédactrice
- Emma **Bolshia** Bravo Cladera
- Fabienne **Brunner**, présidente Union Syndicale Vaudoise, responsable Romandie de syndicom
- Valérie **Buchs**, secrétaire syndicale SIT
- Julien **Cart**, enseignant spécialisé
- Carine **Carvalho Arruda**, chargée de mission au Bureau de l'égalité de l'UNIL
- Glòria **Casas Vila**, assistante & doctorante à l'Université de Lausanne.
- Anne **Cherpillod**, Greffière au Tribunal fédéral et juge cantonale suppléante au Tribunal cantonal
- Marisa **Cittadini**, sage-femme conseillère Profa
- Michel **Collet**, député au Grand-Conseil vaudois
- Julie **Crisinel**, assistante sociale - conseil en périnatalité
- Nahoé **Curtet Muller**, sage-femme
- Joselle **Daiz**, sage-femme
- Muriel **Denzler Arapian**, agent artistique, présidente des Verts du Littoral neuchâtelois
- Josée **Despars**, psychologue associée, SUPEA / Liaison - CHUV
- Véronique **Ducret**, directrice du deuxième Observatoire
- Colette **Dufour**, retraitée
- Marianne **Ebel**, enseignante retraitée, anc. députée solidaritéS
- Catherine **Esson**, médecin, Consultations santé sexuelle Profa, Vaud
- Haudrey **Etienne**, infirmière CAN Team
- Nadège **Evans**, enseignante
- Christian **Fankhauser**, Secrétaire syndical SEV
- Ophélie **Fivaz**, psychologue, SUPEA, pédopsychiatrie de liaison, CHUV
- Raquel **Freire De Sousa**, Assistante sociale à la maternité du CHUV

- Denise **Fromaigeat**, membre du groupe femmes du Syndicat des services publics, Genève
- Martine **Gagnebin**, association vaudoise pour les droits de la femme
- Bernadette **Gaspoz**, Présidente du Groupe égalité entre femmes et hommes du Parti socialiste genevois
- Florence **Germond**, conseillère municipale, Lausanne
- Fabienne **Gogniat Loos**, directrice gérance immobilière, Yverdon
- Carine **Haas**, assistante sociale
- Marianne **Haueter**, Präsidentin Sektion Bern des Schweizerischer Hebammenverband
- Thérèse **Hirsbrunner**, psychologue spécialisée en neuropsychologie FSP
- Vera **Huber-Simão**, responsable assistantes sociale
- Marianne **Huguenin**, Syndique de Renens
- Lilianne Monique **Humbert**, retraitée
- Gaëlle **Jaquier**, assistante sociale en périnatalité
- Christina **Jolidon**, assistante sociale
- Florence **Klunge**, enseignante retraitée, Comité Femmes PDC-Vaud
- Hélène **Küng**, directrice du CSP Vaud (Centre social protestant)
- Rachel **Lambelet**, service social de néonatalogie, CHUV
- Natacha **Litzistorf**, conseillère communale, directrice d'équiterre.
- Mary **Mayenfisch-Tobin**, Avocate, Présidente CLAFV
- Françoise **Messant-Laurent**, professeure honoraire Université de Lausanne, sociologue du travail
- Céline **Misiego**, secrétaire générale du POP & Gauche en mouvement
- Vanessa **Monney**, chercheuse à l'Université de Lausanne
- Françoise **Morisod**, Profa - Consultation de santé sexuelle - planning familial
- Dr Mathilde **Morisod Harari**, pédopsychiatrie de liaison-CHUV, Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SUPEA)
- Nicole **Morisod**, éducatrice sociale, Pully
- Salima **Moyard**, Députée au Grand Conseil genevois
- Rina **Nissim**, naturopathe
- Maria-Rosas **Okori-Makèndèngue**, assistante sociale
- Danielle **Pasche**, vice-présidente du Parti socialiste vaudois
- Nadia **Pasquier**, sociologue et cheffe de service, Vaud
- Valérie **Perrin**, secrétaire syndicale SSM
- Catherine **Pillonel**, pédagogue en éducation précoce spécialisée
- Mary **Pittet**, sociologue, conseillère communale
- Maria-Pia **Politis Mercier**, Sage-femme MPH
- Léonore **Porchet**, conseillère communale et historienne de l'art
- Anne-Françoise **Praz**, Professeure associée, Histoire contemporaine, Université de Fribourg
- Geneviève **Preti**, conseillère en santé sexuelle, Genève
- Janine **Revillet**, syndiquée SIT
- Sylvie **Reymond Darot**, directrice médico-sociale
- Agnès **Rochat**, présidente de l'association les Toupies
- Catherine **Roulet**, députée au Grand Conseil vaudois - Les Verts
- Rebecca **Ruiz**, Députée au Conseil Nationale
- Laure **Sandoz**, chercheuse doctorante en anthropologie culturelle, Université de Bâle
- Christine **Sayegh**, avocate
- Jacqueline **Serex Bousrih**, assistante sociale, Unité de psychiatrie Ambulatoire et service Crise-Urgence du CHUV
- Linda **Sprunger**, assistante sociale
- Béatrice **Thiémard-Clémentz**, éducatrice
- Isabel **Valarino**, Docteure en sciences sociales, Université de Lausanne
- Nicole **Valiquier Grecuccio**, Députée au Grand Conseil genevois
- Marie-José **Vulliemin Stoecklin**, Infirmière sage-femme
- Marinette **Wannaz**, assistante sociale en néonatalogie
- Cedric **Wermuth**, Député au Conseil national
- Aline **Yersin**, pédopsychiatrie de liaison, maternité CHUV